

nement continue de s'intéresser à eux par le canal du Service d'établissement, de la Division de l'immigration et de la Division de la citoyenneté du ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration et du Service national de placement, du ministère du Travail. Le contact est maintenu entre le gouvernement fédéral, les autorités provinciales et les organismes privés en vue de coordonner les initiatives, de combler les lacunes et d'éliminer le double emploi.

Service des opérations.—Les services d'immigration au Canada et à l'étranger relèvent du directeur de l'immigration. Au pays, il existe cinq régions, chacune sous la surveillance d'un surintendant; ce sont les régions de l'Atlantique, de l'Est, du Centre, de l'Ouest et du Pacifique.

L'admissibilité de toute personne entrant au pays est vérifiée par un fonctionnaire de l'immigration à l'un des 319 ports d'entrée disséminés sur la frontière canado-américaine et sur les côtes de l'Atlantique et du Pacifique. Des bureaux maintenus à des endroits stratégiques de l'intérieur du pays étudient les demandes d'admission des immigrants et exécutent les déportations.

Au Royaume-Uni, les bureaux d'immigration sont situés à Londres, Liverpool, Glasgow et Belfast. L'application des exigences d'ordre médical est facilitée grâce aux médecins britanniques autorisés chez qui les immigrants britanniques peuvent aller se faire examiner sans trop se déplacer. Un bureau d'immigration est aussi établi à Dublin (Irlande), ainsi qu'à Paris, Bruxelles, La Haye, Stockholm, Berne, Rome, Athènes, Oslo, Copenhague, Helsinki, Hanovre, Linz et Carlsruhe.

Un régime d'examen préliminaire des immigrants d'Europe continentale fonctionne depuis 25 ans. Il vise à déterminer, avant l'embarquement, l'admissibilité des personnes désireuses de s'établir au Canada, afin de leur épargner les embarras de se voir écartées au port d'entrée canadien et ensuite déportées.

Le Service de l'établissement.—L'œuvre du Service de l'établissement, qui maintient un personnel dans toutes les provinces du pays et dans les îles Britanniques, compte de plus en plus dans le programme d'immigration. Les fonctionnaires du service au Canada repèrent et suscitent des emplois pour les immigrants, d'après les besoins des régions commises à leur surveillance, obtiennent la collaboration des autorités provinciales et municipales et conseillent les organismes bénévoles qui s'intéressent activement à l'établissement des immigrants. Les fonctionnaires du service outre-mer sont chargés de recruter des immigrants aptes à prendre les emplois relevés ou créés par la Section canadienne du Service de l'établissement. Un échange constant de renseignements à jour se fait entre les fonctionnaires du service de l'établissement au pays et outre-mer.

Sous-section 2.—Statistique

Le tableau 1 donne la statistique de l'immigration au Canada de 1912 à 1951. Les tableaux 2 à 8 montrent le dernier domicile permanent, le sexe, l'âge, l'état civil, le lieu de naissance, l'origine ethnique, la nationalité, la destination et l'occupation des immigrés arrivés ces dernières années.